

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé & Personnel

Madame Irène Kälin
Présidente de l'Assemblée fédérale
Halde 4
5108 Oberflachs

Estavayer-le-Lac, le 10 août 2022

http://www.swisstribune.org/doc/220810DE_IK.pdf

Plainte pour les Autorités de surveillance du Conseil fédéral et des Tribunaux fédéraux

Madame la Présidente de l'Assemblée fédérale,

La plainte ci-jointe¹ référence 220810DE_AS est adressée au Procureur général de la Confédération dont la récusation a été demandée ainsi qu'à l'Autorité de surveillance du Conseil fédéral et des Tribunaux fédéraux.

Elle porte sur une raison d'Etat, soit les crimes commis avec les interventions des Bâtonniers et la violation de l'interdiction du conflit d'intérêt qui inversent le droit.

Comme vous n'êtes pas juriste, vous faites partie des 95 % de notre peuple qui en principe ne connaît pas l'existence des crimes commis avec la violation de l'interdiction du conflit d'intérêt.

Vous ne pouvez pas savoir que le Conseil fédéral donne des avantages à une minorité de citoyens, membres d'une organisation criminelle, en ne donnant pas accès à des juges fédéraux et des Tribunaux fédéraux indépendants, soit une violation inacceptable des droits garantis par la CEDH. Cela d'autant que le Conseil fédéral a signé la CEDH et qu'il a l'obligation de la respecter.

C'est la raison pour laquelle je vous l'envoie pour que vous en preniez connaissance avant de la transmettre aux Autorités de surveillance. Je vous rends attentive que plusieurs membres de ces Autorités savent ce qu'est la violation de l'interdiction du conflit d'intérêt. Ils savent tous que les Juges fédéraux s'en servent pour permettre à des professionnels de la loi de commettre des crimes en toute impunité.

Dans les annexes du document ci-joint, vous découvrirez comment les juges fédéraux m'ont privé du droit d'être représenté par Me Schaller en violant de manière crasse les droits garantis par la CEDH.

Après avoir pris connaissance de cette inversion du droit, je vous demande de transmettre le dossier aux Autorités de surveillance concernée.

Vous faites partie des élues qui peuvent exiger le respect des Valeurs de la Constitution et mettre fin à ces violations des droits humains

Veillez agréer, Madame la Présidente de l'Assemblée fédérale, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/220810DE_IK.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/220810DE_AS.pdf